

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 de l'ADCMBA SOS baie d'Authie

La séance s'est déroulée avec un nombre d'adhérents légèrement réduit, bien qu'il ait augmenté depuis la dernière assemblée générale. Il faut mettre cela sur le compte des élections anticipées dont la campagne venait de commencer et aussi sur la recrudescence locale de cas de covid 19. Nous avons des procurations en nombre suffisant, aussi le quorum exigé pour la tenue de l'AG était largement atteint.

Messieurs Philippe FAIT, député sortant et Claude VILLCOT maire de Groffliers, invités à la séance étaient présents

Monsieur Jean François RAPIN, sénateur s'était excusé, tout comme Madame la Sous-Préfète tenue par la réserve électorale.

Impression générale se dégageant de l'Assemblée générale : **Déception, amertume et colère**

Depuis plus de deux ans, notre association a passé l'essentiel de son temps à défendre les actions de la CA2BM pour la défense contre l'invasion par la mer, en répondant à diverses attaques contre la réhabilitation de la digue Barrois pour des motifs divers, parfois contradictoires, auxquels nous avons répondu avec des éléments probants.

Parc contre du côté des travaux attendus, rien de nouveau mais plutôt des aggravations

Le Programme d'Action de protection des inondations (PAPI) pour notre rive nord est en panne depuis 2021; Pourquoi 2021? Se poser la question. Il s'agit pour nous d'une carence de l'état, pour ne pas dire faillite, incapable d'accompagner la mise en œuvre de ce qu'il a imposé et d'y tenir ses engagements. Quel exemple pour les territoires à qui on demande aujourd'hui de faire comme nous avons fait. La panne pour eux en 2037?

La situation des ouvrages fondamentaux en fond de baie et s'est aggravée en deux endroits et nous ne rencontrons pas de réactivité de la part des autorités sauf à étudier des solutions transitoires dont le but est surtout de remettre à plus tard, Nous sommes habitués, à cela hélas.. Démarrons les travaux du PAPI en commençant par ces endroits et le problème sera résolu. **C'est un très mauvais signe qu'on nous envoie là.**

Le système de retenue du sable déposé dans la dune du bois de sapins est trop faible. Nous proposons de le renforcer avec ce qu'il se fait à quelques mètres à côté ou en baie de Somme. Ah là on transgresse la pensée unique qui ne s'applique apparemment qu'au bois de sapins. Faut-il demander à migrer la CA2BM dans la SOMME?

Des plaintes ont été déposées contre la procédure simplifiée accordée en 2020 pour le rechargement massif. Où en est l'instruction? Il faut chercher là aussi une cause du retard. 4 ans!, rapide la justice!

Résultat Le Fond FEDER ne va certainement pas participer au coût du rechargement massif, 2,9 millions à sortir pour la CA2BM. Des bouchons de champagne vont-ils voler ce jour là? Peut-être, mais pas chez les gens en danger. (*FEDER Fonds Européen de Développement Régional. Programme de financement européen*) Rappelons que la digue retro-littorale construite après le rechargement, sans lequel on n'aurait pu la faire, a été financée par le FEDER à 40%

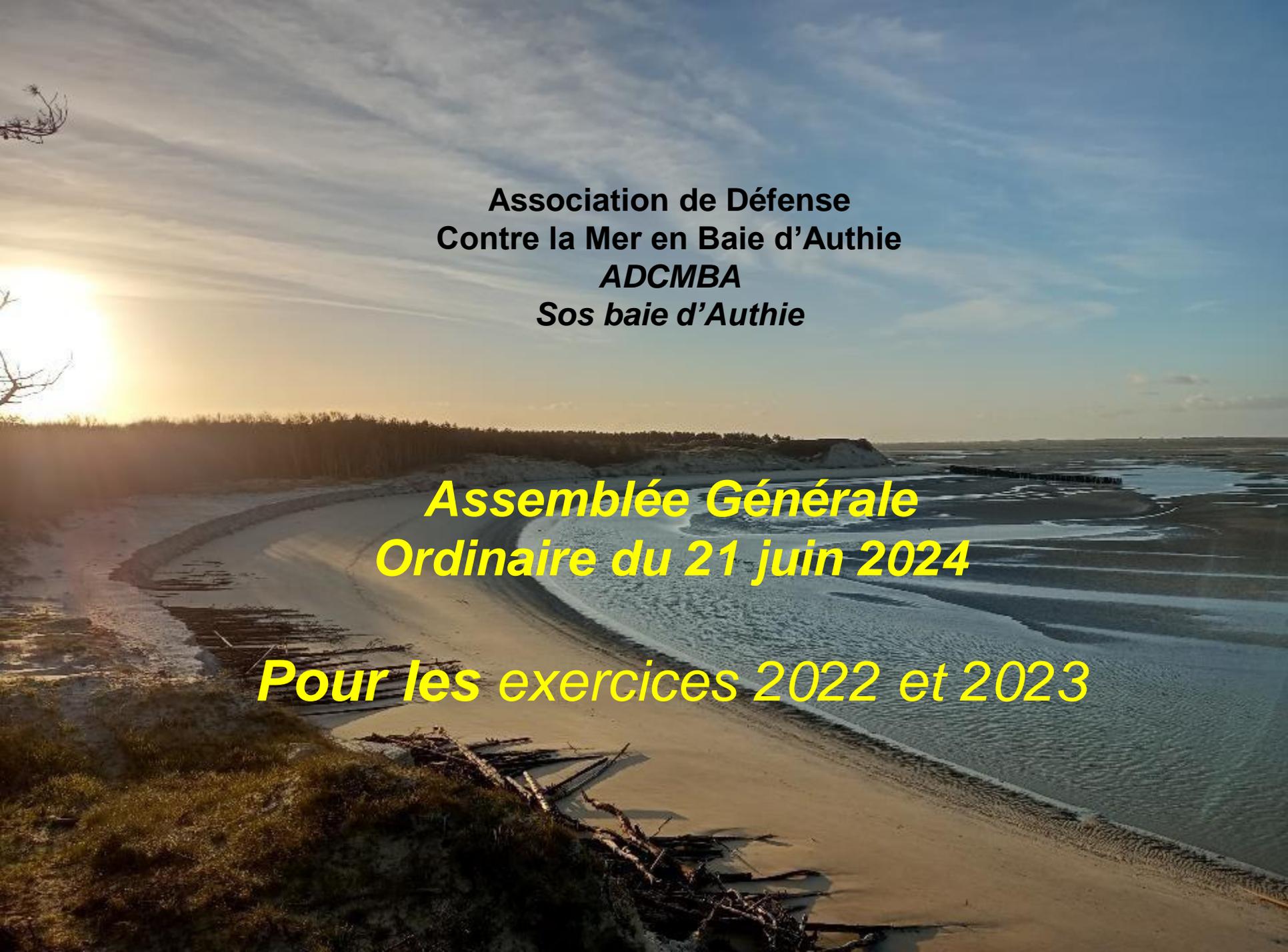
Bref, chez nous, si on a besoin de rien, on peut demander, on l'aura.

Nous attendons que notre demande d'intégration au conseil de gestion du PARC Naturel Marin soit acceptée. On aurait au moins l'occasion de rencontrer de nombreux détracteurs avec qui nous souhaitons débattre.

Trois questions que nous aimerions leur poser: Avez-vous conscience que les riverains de la rive nord de la baie d'Authie sont en danger? Leur survie n'est-elle pas pour vous la priorité? Avez-vous lu le PAPI BSA GLP Authie Nord, ou au moins les axes 6 et 7?

Une question que nous posons aux riverains nord de la baie d'AUTHIE ? **ALLONS NOUS NOUS LAISSER MARCHER DESSUS ENCORE LONGTEMPS?**

La présentation est détaillée dans les pages suivantes



**Association de Défense
Contre la Mer en Baie d'Authie
ADCMBA
*Sos baie d'Authie***

***Assemblée Générale
Ordinaire du 21 juin 2024***

Pour les exercices 2022 et 2023

ORDRE DU JOUR

- **Rapport moral et financier pour les années 2022 et 2023 et renouvellement des membres du conseil d'administration**
- **Retour sur les multiples accusations visant la digue Barrois et sur les plaintes et recours déposés pour les opérations de rechargement massif de 2020,**
- **Opération de rechargement d'entretien de la dune du bois de sapins, quand ? et comment le protéger ?**
- **Fragilisation de la protection en fond de baie (urgence), où en est-on du projet d'endiguement nord du PAPI 2016, contractualisé avec l'état, dont les travaux devaient commencer en 2022. ?**
- **Comment et quand réagir ?**
- **Questions diverses**

ADCMBBA *Bureau et Conseil d'Administration*

Bureau Directeur Actuel

Président, démissionnaire de la présidence: Daniel MOITEL

Vice-Président: Pierre BRIDENNE

Secrétaire: Pierre GONNOT démissionnaire du CA

Secrétaire adjoint : Philippe CORNU

Trésorière: Monique CAROUGE

Conseil d'Administration: 11 membres actuellement

Adhérents avant AG : 74

Le bureau directeur sera modifié lors du prochain CA

Ordre du jour, détail

Rapport financier 2022 2023

Rapport moral 2022 2023

Autorisation d'ester en justice

Renouvellement des membres du CA,

Point sur la situation en juin 2024

. Bois de sapins Bec de Perroquet, Dignes de fond de baie

Les attaques successives contre la digue barrois

Nos réponses

Les recours de tiers et leurs conséquences

Les rechargements d'entretien de la dune du bois de sapins

Le projet d'endiguement nord , de 2016, où en sommes nous?

L'engagement de l'état dans le PAPI

La communication du CEREMA (le ministère)

Devons nous réagir?

COMPTE-RENDU FINANCIER – EXERCICE 2022-2023

Approuvé en séance

Reliquat 2021 : 7961,25 €

Recettes (€)		Dépenses (€)	
Désignation	Montant (€)	Désignation	Montant (€)
Cotisations	670,00	Assurance RC SMACL	201,42
Dons	100,00		221,02
		Hébergement site internet	28,66
			28,66
		Librairie fournitures	28,80
		Photocopies	26,90
		Frais tenue de compte	24,00
Intérêts	100,61	Timbres	58,92
	215,99		27,84
		Pot de l'A.G.	91,00
Total Recettes	1086,6	TOTAL Dépenses	737,22
Solde en fin d'exercice : + 8310.63			

Actions Réunions, rencontres, courriers:

- . Rencontre avec Mr le Sous-Préfet , rédaction à sa demande de rétrospectives illustrées 2011 – 2019, avec notamment des témoignages sur l'urgence à intervenir en 2019 (consultables sur le site <https://www.sos-baie-authie.net/>)**
- Participation aux réunions d'information sur la mise en œuvre de la mesure « les pieds au sec » AXE 5 du PAPI**
- Mais ...Absence de réunion ou concertation sur la mise en œuvre !**
- Cumul potentiel des risques: Inondations arrière pays + tempête Ciaran (02 11 23), , de faible coefficient heureusement. Lettre adressée à Emmanuel Macron sur notre exaspération face au blocage administratif de la mise en œuvre du projet d'endiguement nord, contractualisé fin 2015 avec l'état, dans un contexte de dégradation progressive des protections existantes**
- Commentaires et réponses à diverses publications impactant la digue Barrois et autres, qui semblent complètement ignorer que nous sommes dans l'aboutissement de la phase essentielle d'un PAPI initié en 2012 et contractualisé avec l'état en 2016**

Rapport moral 2022-2023 suite

Approuvé en séance

Communication:

Page 2

. Information périodique des adhérents sur la situation, via la gazette et le site internet 'SOS Baie d'Authie', 17 gazettes en 2022, 18 en 2023

. Information élargie via les réseaux sociaux

Notamment la page Facebook, SOS baie d'Authie -3770 abonnés (followers) dont 3437 « j'aime »

La page Facebook, comme Messenger, application associée, permet des échanges en temps réel et notamment de recevoir des informations de sympathisants sur diverses publications concernant notre baie (réactivité).

Publication périodique dans la page, des horaires des grandes marées en baie avec message de prévention.

Mise à jour du site internet, support historique essentiel

<https://www.sos-baie-authie.net/>

Médias: interviews Nord littoral, la Voix du nord, France bleu région, sur l'activité de l'Association, en rapport avec les événements et nos publications

Résolution: Renouvellement de l'autorisation explicite d'ester en justice

Voté en séance

En application de l'article 10 des statuts de l'ADCMBA: l'Association est représentée en Justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Bureau ou du Conseil spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le 21 juin 2024, l'assemblée a pris connaissance de la demande du Président relative au renouvellement annuel, à chaque assemblée générale, de l'autorisation explicite donnée au Président ou à son représentant pour ester en justice, conformément à l'article 10 des statuts de l'association

Renouvellement par tiers des membres du CA

Voté en séance

**Candidats 2024 2026 Marie WAEGEMEYER
André KOVACS
Sandrine CAROUGE
Benoit LEMPEREUR**

Pour mémoire autres membres, élus pour 2022/2024 :

**Monique CAROUGE
Joël TIBERGHIE
Philippe CORNU
Pierre BRIDENNE
Pascal CREQUIS
Daniel MOITEL
Anne QUEVA
Laurent LOUCHART**

Point de Situation



La digue BARROIS situation stable



18 avril 2024
15h29

La digue BARROIS situation stable

6 juin 2024



Image sphérique | RICOH THETA

theta360.com



marée montante



La digue BARROIS situation stable

19 juin 2024



LA DIGUE BARROIS et les coques

Pour mémoire, la digue Barrois a été réhabilitée en 2019-2020 pour permettre le dragage du poulier et le transport du sable de rechargement car le courant de l'Authie ne le permettait pas

Compte tenu du risque et des enjeux humains et économiques, le principe du maintien de la partie reconstruite protectrice, a été acté en 2019, en comité de suivi par l'autorité préfectorale.

Deux articles du COURRIER PICARD et de la VOIX DU NORD, relayés ensuite par le magazine REPORTERRE, qui ne fait pas mystère de ses engagements, ont fait part du mécontentement des pêcheurs à pied professionnels qui reprochent à la CA2BM d'avoir détruit la ressource et (dixit les articles) « fait n'importe quoi » et « contre laquelle trois associations « ont porté plainte » . Elles sont citées (France Nature environnement, Picardie Nature et le GDEAM).

Nous avons écrit que, suite à l'accord préalable au chantier, intervenu entre la CA2BM et les pêcheurs , pour un dédommagement d'atteinte à la ressource, il était pour nous légitime, qu'en respect de l'accord, les pêcheurs soient dédommages à la hauteur du préjudice.

Par contre, nous sommes en désaccord sur la qualification de n'importe quoi et nous avons publié un historique sur la motivation des travaux, les enjeux humains et économiques qui les conditionnaient et émis des doutes sur la nature des plaintes citées dans les reportages, <https://www.sos-baie-authie.net/> rubrique documentation, suite article reporterre

A notre connaissance, pour avoir été entendus, fin 2020, au titre de témoin, par la police de l'environnement sur les travaux de rechargement, il nous a été dit à ce moment par les enquêteurs, que les plaintes concernaient la procédure accordée , du fait de l'urgence à intervenir qui ne permettait pas de respecter les dispositions environnementales dans les délais règlementaires normalement prévus.. Urgence contestée, apparemment!!

Au fait, où en est l'instruction de ces plaintes 42 mois après?

La digue BARROIS et les inondations en fond de baie

En 2022 et 2023, des communes du fond sud de baie ont incriminé la réhabilitation de la digue barrois au bec de perroquet, comme étant la cause rémanente de rétention d'eau pluviale, se produisant notoirement en période de forte pluviométrie.

Une étude d'impact avec modélisation n'ayant rien donné de probant , un curage de l'Authie a été réalisé au final, lors des récentes inondations catastrophiques qui ont frappé tout les secteurs des côtes d'opale et picarde

RAPPEL Ouvrir cette digue, élément vital de notre protection, constitue pour nous une ligne rouge qui ne peut en aucun cas être franchie. (cf. pétition de fin 2020)

Mais, justement, venons en au PAPI pour les inondations

PAPI Bresle Somme Authie

01. RAPPEL DU PROJET

PAPI Bresle-Somme-Authie

- Stratégie de **prévention des risques d'inondation et de submersion**
- Porté par la Communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois (CA2BM) et le Syndicat Mixte baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP)
- Mise en œuvre lancée le 16/09/2016 *Après études préalables de 2012-2015*
 - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; *En cours*
 - Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations ; *En cours pas de retour sur le marégraphe*
 - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise ; *En cours, tests d'alertes personnalisées, à affiner*
 - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; *Dans le PLU*
 - Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ; *Les pieds au sec*
 - **Axe 6 : le ralentissement des écoulements ;**
 - **Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.**

Deux axes liés

- **Axe 6 : le ralentissement des écoulements ;**
- **Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.**

Deux axes qui sont liés

En effet., la mer est située en contrebas des fleuves et écoulements divers issus des bassins versants et des zones humides proches, comme celles les polders littoraux.

Chez nous , lors des marées, on coupe les écoulements () pendant le temps où le niveau de la mer est plus haut que celui de l'arrière (*) . Lorsque les niveaux s'inversent , l'eau stockée à l'intérieur du territoire s'écoule pour retrouver progressivement le débit normal existant à marée basse.*

Là où cela peut se compliquer c'est quand le débit est très important du fait d'une forte pluviométrie, et que l'eau ne parvient pas à s'écouler suffisamment . De surcroit pendant les phases de grandes marées qui ont tendance à contrarier les écoulements.

Mais les conséquences peuvent devenir dramatiques lors d'un événement climatique majeur, se traduisant par la conjonction d'une submersion marine intervenant dans un territoire inondé

C'est la situation que l'on pouvait craindre lors de la violente tempête Ciaran, avec tous nos territoires inondés, si celle –ci s'était produite lors d'une grande marée.

() avec des systèmes de portes et clapets à fermeture automatique activés par la différence de niveaux*

Axe 6 : Ralentissement des écoulements	Action Prioritaire
Optimisation du ressuyage sur les zones d'interface fluvio-maritime	Volet : interface fluvio-maritime
6-2e Nord Authie, Groffliers, Verton, Rand du Fliers, Waben : Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière littorales	Action n° 6-2e

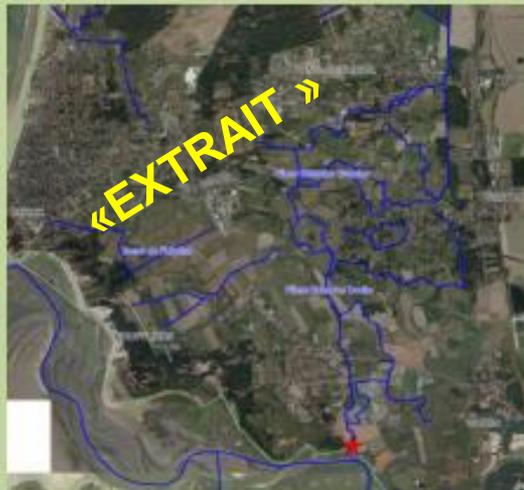
Objectif Principal : Mise en sécurité des personnes

Justification de l'action

Les terres basses à l'arrière de Berck sont caractérisées par une topographie en dessous du niveau topographique du trait de côte et un réseau hydrographique très dense. Ce réseau hydrographique draine l'ensemble du territoire autour du ruisseau le Fliers et ses nombreuses ramifications.

L'exutoire principal de ce réseau est constitué par la porte de la Madeion. Dans le cadre de la sécurisation des digues de l'Authie Nord, la porte à flot de la Madeion doit être réhabilitée.

D'autre part, une gestion coordonnée doit être mise en place en lien avec la gestion actuelle hydraulique du réseau, assurée par la COOS ou l'ASA de dessèchement de la vallée d'Alron.



Description de l'action

L'action consiste en une étude de définition (stage AVP puis PRD) des modes de gestion différenciés qui doivent être mis en œuvre pour une gestion coordonnée efficace de l'interface fluvio-maritime.

Cette gestion coordonnée doit pouvoir permettre la rétention temporaire à l'intérieur des terres nécessaire lors de surcotes marines. La rétention peut être organisée dans le cadre du réseau hydrographique existant avec l'identification de zones de débordement temporaires assurant la mise en sécurité des personnes et des biens.

- Permettre la **rétention dans les terres** en période non favorable à l'évacuation vers la mer (Entretien, gestion des embâcles, maintien des capacités des canaux et lits majeurs). Si nécessaire (au cas par cas) définition de zones d'expansion, de déstasage ou de rétention temporaire. Un compromis doit être trouvé.
- Gérer les **ouvrages hydrauliques** (définir et mettre en œuvre un mode de gestion adapté au contexte de chaque point de contrôle) : aux embouchures : fermeture vis-à-vis des remontées marines lors des surcotes, ouvertures lors des niveaux de basse mer, au cœur des réseaux : définir des seuils de vigilance et des actions de contrôle des volumes pour déstaser les zones les plus vulnérables,
- Mise en place d'**ouvrage hydraulique** ou remise à niveau des ouvrages existants. Cette remise à niveau doit être accompagnée de la mise en place ou l'adaptation d'un mode de gestion dans le but de favoriser la **continuité écologique et/ou sédimentaire** tout en adoptant une **gestion différenciée** sur des périodes temporelles spécifiques: avant, pendant et après une surcote marine potentiellement à risque.
- Mise en œuvre d'un **dispositif de gestion** (moyens humains, surveillance, manœuvre des ouvrages).

Axe 6 : Ralentissement des écoulements	Action Prioritaire
Optimisation du ressuyage sur les zones d'interface fluvio-maritime	Volet : interface fluvio-maritime
6-2d Estuaire de l'Authie, Villers sur Authie, Quend, Tigny Noyelle : Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière littorale et alluviales	Action n° 6-2d

Objectif Principal : Mise en sécurité des personnes

Justification de l'action

Les terres basses en zone alluviale de l'Authie et axe du Marquenterre (Quend -Rue) sont caractérisées par une topographie en dessous du niveau topographique du trait de côté et un réseau hydrographique très dense. Ce réseau hydrographique draine l'ensemble de ce territoire de « bas-champs ». Il est structuré en fossés autour de canaux principaux constitués du canal de dessèchement aval, canal de pende, canal des masures et la course de Briquibéau. Les exutoires de ce réseau complexe débouchent dans le lit mineur de l'Authie.

L'ensemble de ce territoire est soumis à des inondations dès une crue décennale de l'Authie. L'influence d'une surcote marine en fond de baie d'Authie aggrave les phénomènes d'inondation et contraint tout le réseau.

Dans le cadre de la sécurisation des digues fluviales aval de l'Authie, en fonction du tracé retenu pour une phase projet de la sécurisation de cette zone, la gestion coordonnée des exutoires des canaux est à coordonner.

A l'exemple des événements récents sur Tigny Noyelle (septembre 2014) classé CATNAT, une réduction à la source des ruissellements couplée à une organisation adaptée est à mettre en œuvre sur l'ensemble du secteur.



Description de l'action

RIVE NORD DE L'AUTHIE NOVEMBRE 2023 - extrait



***RIVE SUD DE L'AUTHIE, NOVEMBRE 2023 – accélération d'évacuation
par pompes - Fort Mahon canal de la RETZ (en face du chemin Delesalle)
De l'eau en trop il en avait pour tous les riverains Nord et Sud***



OUVERTE



Marée basse

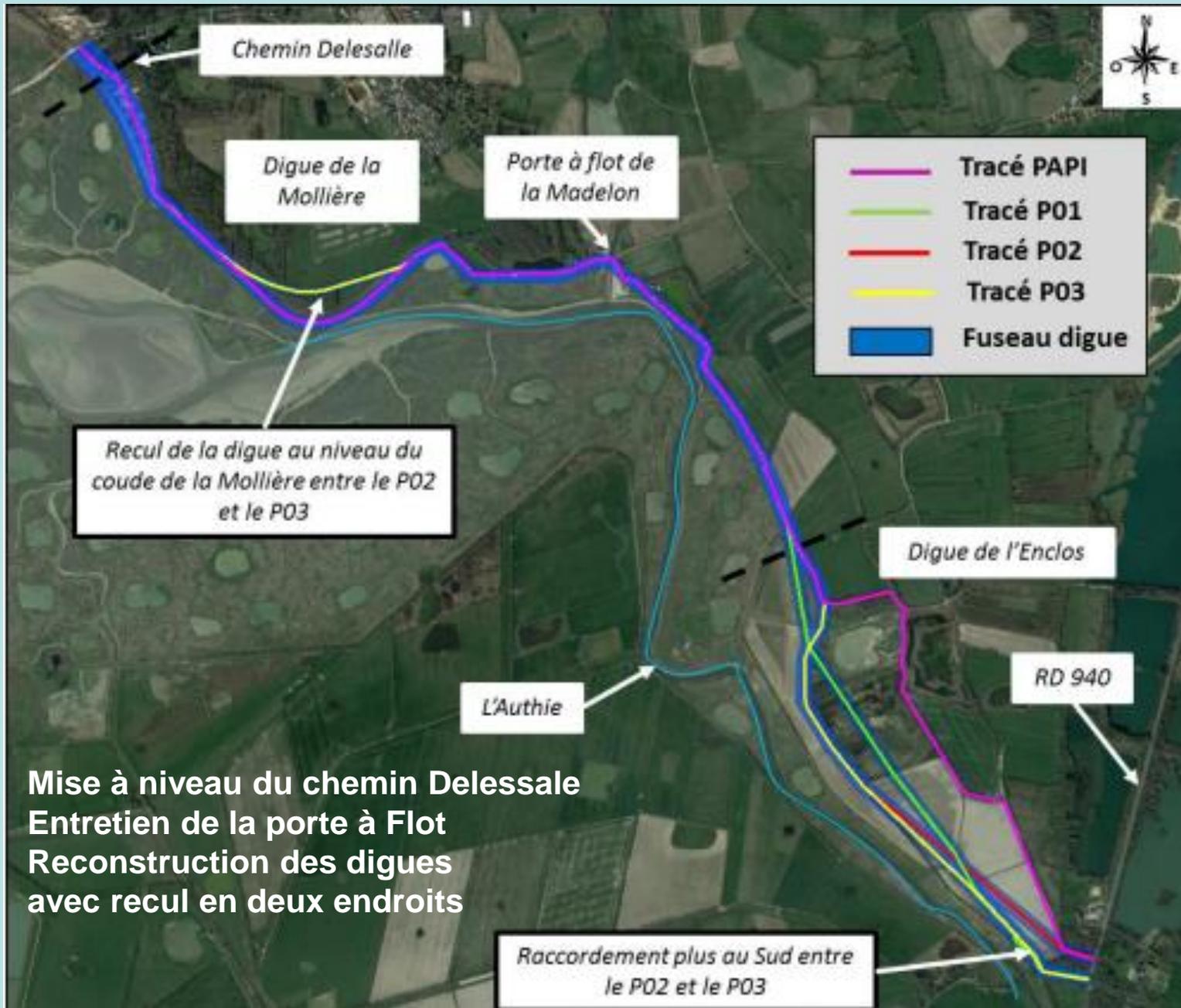
PORTE A FLOT DE LA MADELON



FERMEE

**Marée haute
Tempête PIERRICK
Hauteur – 6m NGF**

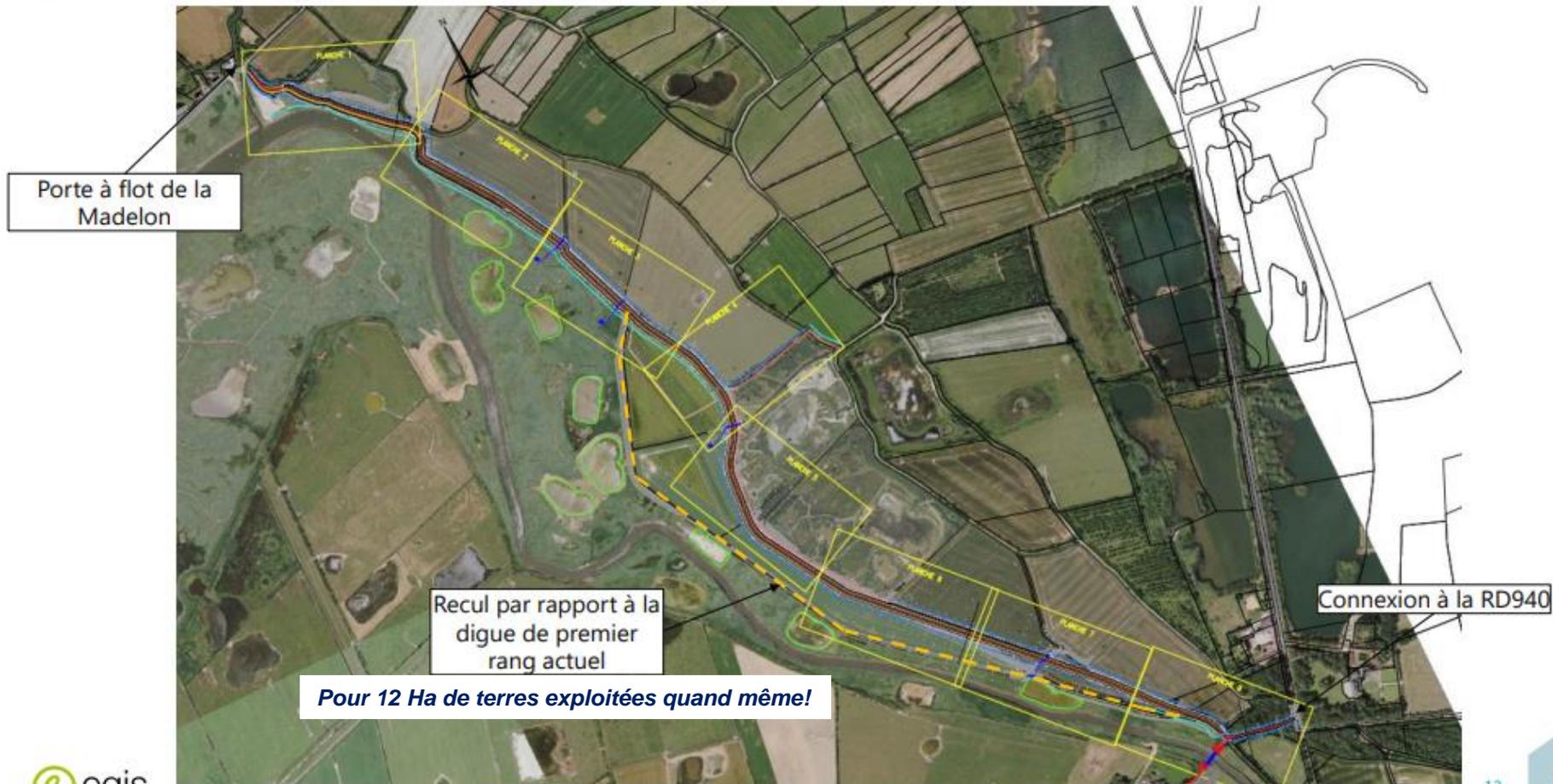
PAPI Bresle Somme Authie AXE 7 - projet ENDIGUEMENT NORD- Rappel



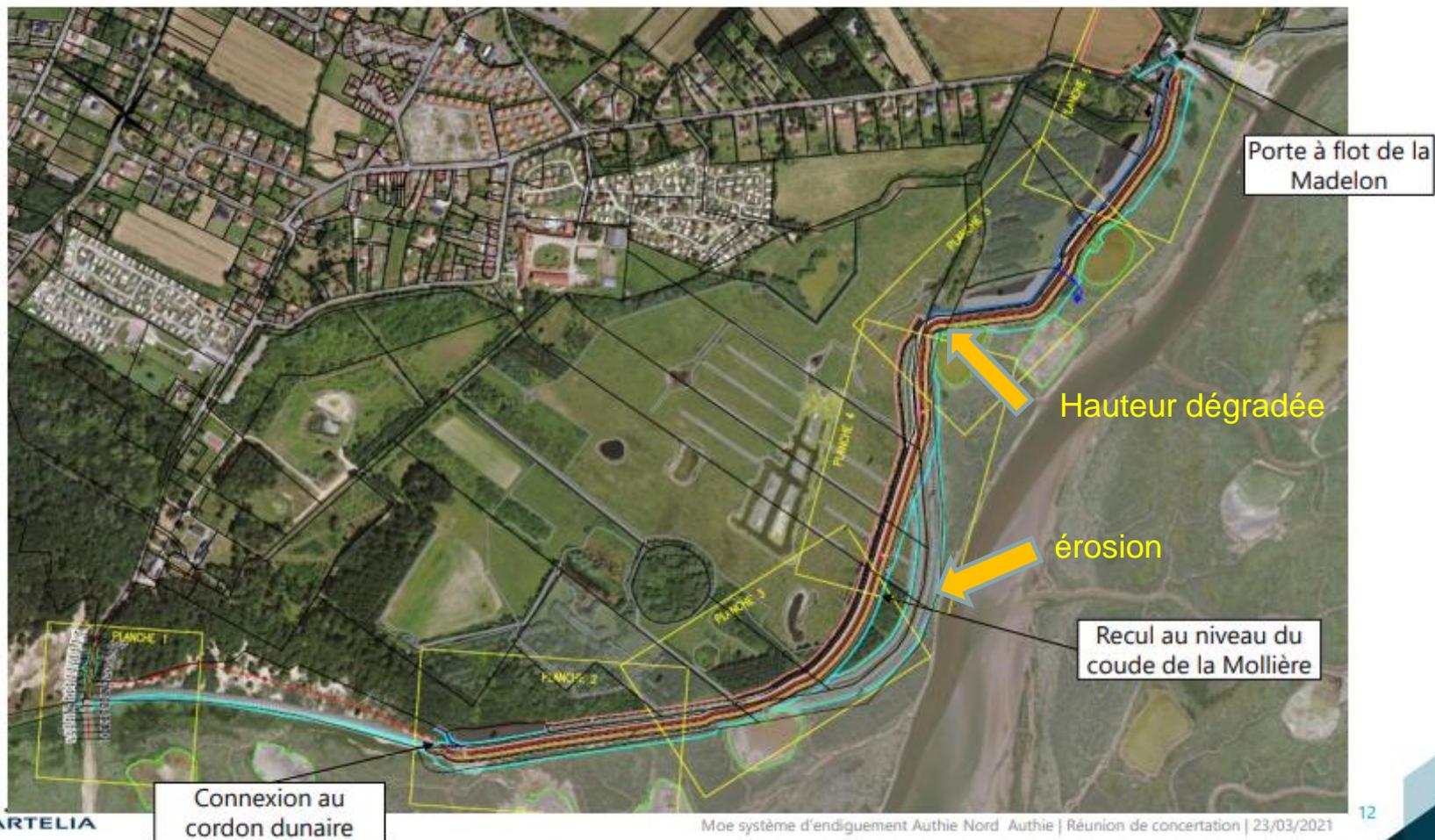
AXE 7 - projet ENDIGUEMENT NORD-

Les digues seront construites au niveau de 7,90m NGF (actuellement : env 6,40m NGF)

TRACÉ PROJET : ENCLOS



TRACÉ PROJET : MOLLIERE



**Problème : la berge de la Mollière
juin 2024**

DIGUE

EROSION

**L'érosion va plus vite que le calendrier de mise en œuvre
On fait quoi? Un emplâtre? Ou on commence tout de suite
les travaux du PAPI sur ce secteur?**

Rappel
Berge de la Digue de la mollière
mai 2017

DIGUE

érosion



Hauteur dégradée

**La mer est montée jusque là,
environ 20 cm de la crête**

**RAPPEL : Autre danger près de la digue de la Molliere côté
Madelon
3 janvier 2018, à marée descendante, après la tempête Eleanor**

DIGUE

RAPPEL , attention, l'Authie est en train de passer derrière la digue Barrois

Photo du 7 février 2020

Digue barrois

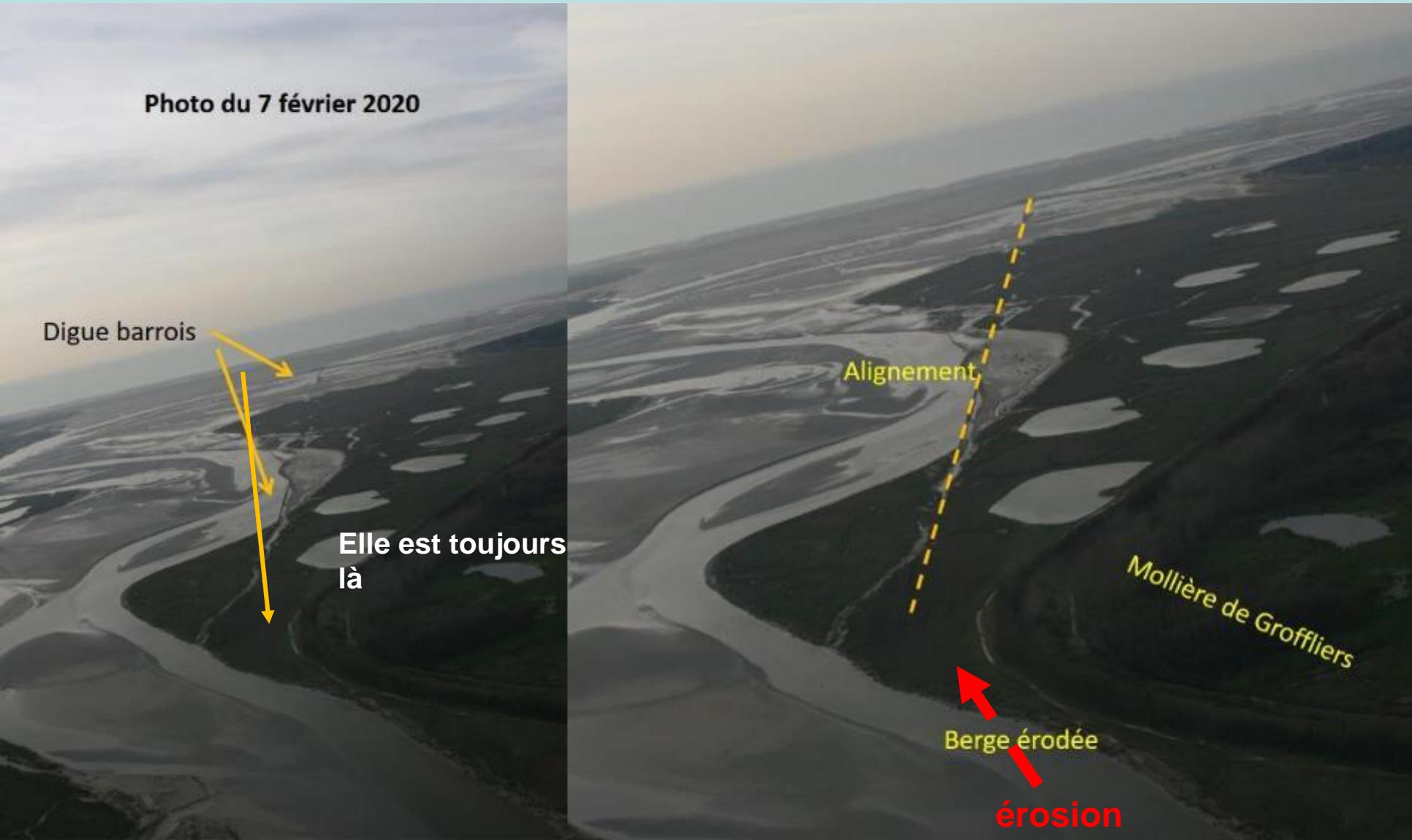
Elle est toujours là

Alignement

Berge érodée

érosion

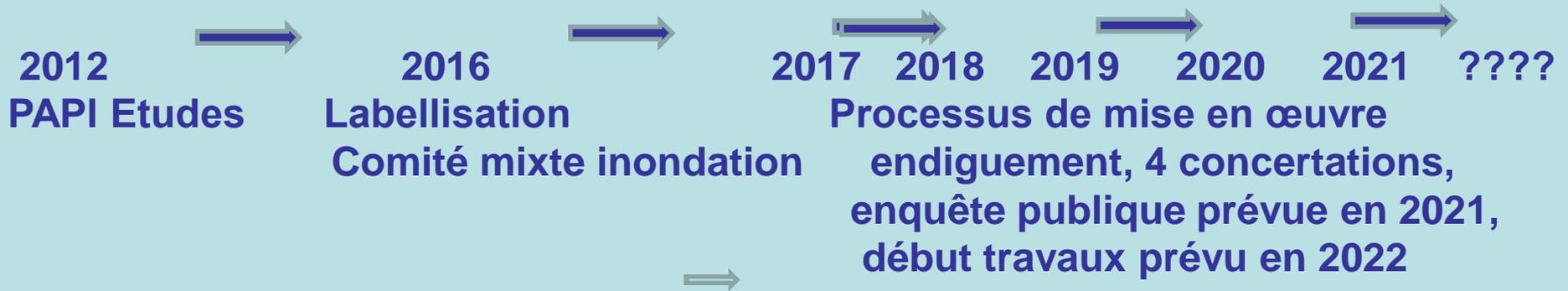
Mollière de Groffliers



**Pour notre part nous n'avons cessé de proposer cela :
des palplanches comme celles de la descente de mise à
l'eau de la Madelon.**



AXE 7 - projet ENDIGUEMENT NORD - "PLANNING"



ET ??????????

QUAND LES TRAVAUX VONT'ILS ENFIN COMMENCER?

Dans ces conditions, la digue ne tiendra pas longtemps, alors la mer passera en permanence et ne s'arrêtera pas aux limites de la propriété du conservatoire.

IL FAUT ABSOLUMENT ACCELERER

AXE 7 - ENDIGUEMENT NORD- la dune du bois de sapins et la digue rétro-littorale



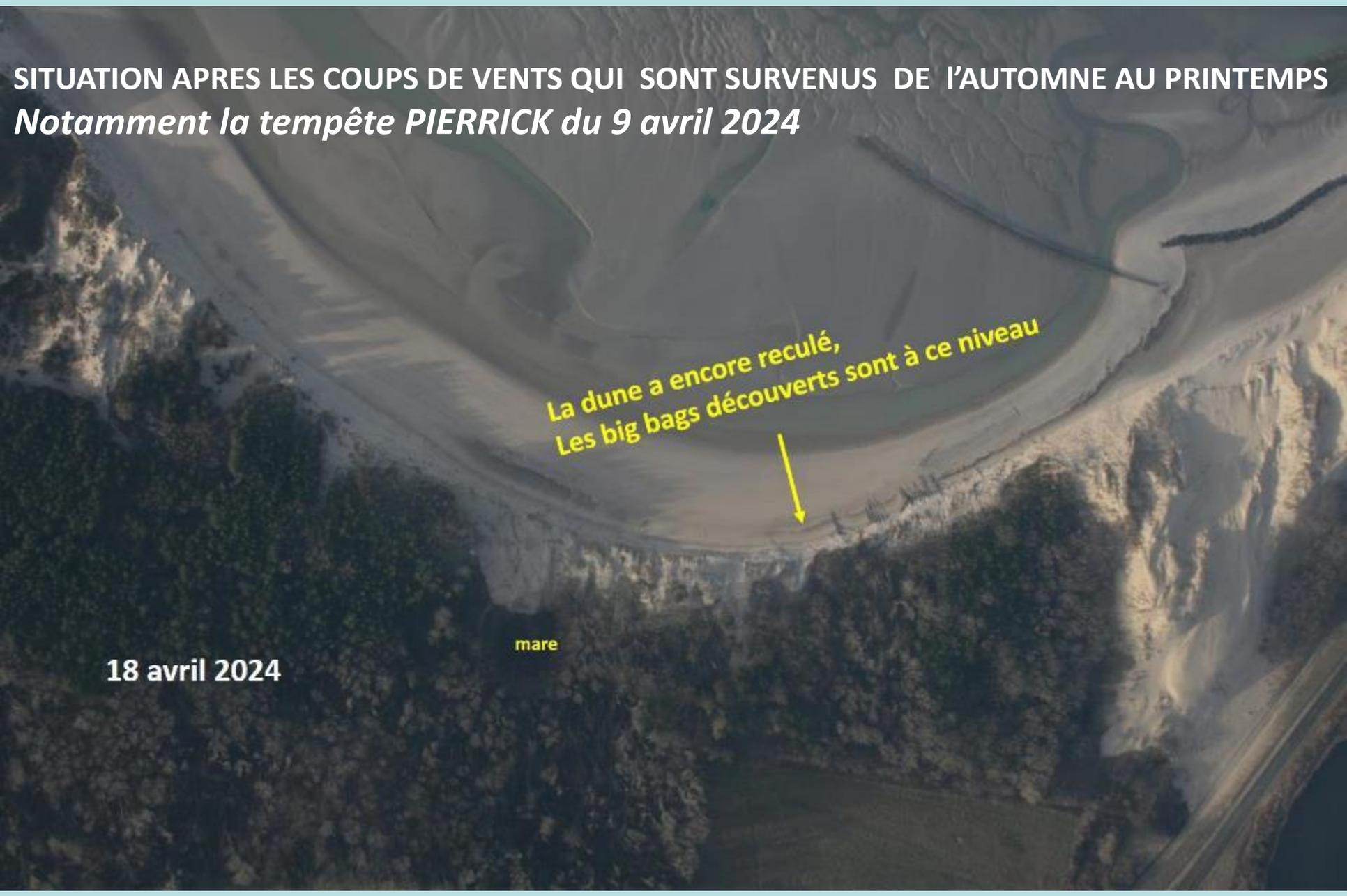
SITUATION APRES LES COUPS DE VENTS QUI SONT SURVENUS DE L'AUTOMNE AU PRINTEMPS
Notamment la tempête PIERRICK du 9 avril 2024

La dune a encore reculé,
Les big bags découverts sont à ce niveau



18 avril 2024

mare





La ligne de big bags est atteinte

21 avril 2024

12 avril 2024



Photo de Fabien MARC



12 avril 2024

La digue rétro-littorale, n'est pas structurée pour recevoir la mer en permanence , aussi le maintien d'un **cordons dunaire protecteur** a été acté.

Nota, 1 seul rechargement d'entretien en décembre 2022, depuis l'achèvement du chantier en octobre 2020.

Extrait de la présentation CA2BM lors de l'AG sos baie d'Authie du 25 11 2022

AG SOS Baie d'Authie



Rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins

Travaux de rechargement d'entretien du cordon dunaire Bois de Sapins (faisant partie intégrante du système de protection) :

- Autorisation environnementale qui court jusqu'au 15 janvier 2023
- Rechargement d'entretien programmé
- Demande d'AOT déposée: en attente de validation



ALORS LE PROCHAIN RECHARGEMENT D'ENTRETIEN?

CET AUTOMNE? DE COMBIEN?

ET

**Comment mieux retenir le sable que les
déflecteurs, manifestement insuffisants?**

Extrait de notre présentation lors de l'AG *sos baie d'Authie* du 25 11 2022

Comment mieux protéger le sable? Exemple en fixant l'Authie comme on l'a fait depuis longtemps sur Berck et aussi notamment en baie de Somme, au cap Hornu ,où le procédé fait ses preuves dans un contexte identique à celui de bois de sapins. Un secteur où, cependant, ne sont pas engagés autant de risques humains.

NOUS EXIGEONS L'INSTALLATION AU PLUS VITE DE CE DISPOSITIF AU BOIS DE SAPINS

Saint Valéry , le cap Hornu

RAPPEL !



Longues palplanches enfoncées, ayant une longueur supérieure à l'effet d'affouillement produit par le fleuve

OU ALORS CECI, MAINTENANT QUE L'AUTHIE EST ELOIGNEE,

En prolongeant l'enrochement, devant le bois de sapins,

**Dispositif souple à mise en place rapide,
repositionnable et réutilisable.**

QUESTION :Où EN SOMMES NOUS DES RECOURS DE TIERS DE 2020 CONTRE LES TRAVAUX D'URGENCE DU BOIS DE SAPINS?

AVEC POUR CONSEQUENCE LE GEL OU LE REFUS DES FONDS FEDER?
*(Fonds européens de développement régional) pour ces travaux effectués pour un montant de **2,9 M€.** ? **qui vont manquer dans la caisse de la CA2BM .***
*Il faut quand même rappeler que la mer allait passer et que ces travaux ont **permis de réaliser la digue rétro littorale, dont la construction a été, quant à elle, financée à 40% par le FEDER!***

**Que faut-il comprendre ? C'est juste? Pas vraiment
Il faut que ça change non?**

Autrement, une autre chose nous énerve particulièrement : les diverses publications qui semblent ignorer, bêtement ou intentionnellement?, () que tout le travail de réflexion inhérent à la problématique de notre secteur a été réalisé, au travers du PAPI sur le principe des analyses coût bénéfice multicritères à partir desquelles les choix ont été faits sur l'opportunité qu'il y a, ou pas, à défendre, qu'il y a, ou pas, à reculer , en comparant les coûts que représente chaque solution.
Alors qu'on nous laisse le réaliser et nous fichant la paix.*

FIN DE PRESENTATION. MERCI DE VOTRE ATTENTION

Groffliers, le 25 JUIN 2024 - Le conseil d'administration de l'ADCMBA